

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **L'IRIS D'HANNA SARL**, Ch. de Montfleury 35,
1290 VERSOIX

2. Déclaration de faillite: 16.05.2011

3. Suspension de faillite: 22.11.2011

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.12.2011

5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: exploitation d'établissements publics, bars, cafés-restaurants, ainsi que vente de plats à l'emporter.

Pour tout renseignement :

Groupe n°2 022/388.89.02

2011 000414 A / OFA2

Office des faillites

1227 Carouge GE

00717921